



Pensez à l'échéance de votre cotisation pour l'année 2010. Le règlement de 10 € doit être effectué avant le 30 avril pour l'année en cours. Si ce règlement intervient après cette date, son montant s'élèvera à 20 € pour l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours).

MODALITES D'ADHESION

Peuvent adhérer :

- **Le personnel contractuel de l'ex – SNEPC régi par le décret n° 78-1305 du 29.12.1978,**
- **Les personnels techniques contractuels ou titulaires en activité des cellules « éducation routière » affectés au sein des DDE ou en administration centrale ainsi que les conjoints et enfants à charge et,**
- **Le personnel administratif de l'ex – SNEPC régi par le décret n° 78-1305 du 29.12.1978,**
- **Le personnel retraité de l'ex – SNEPC régi par le décret n° 78-1305 du 29.12.1978.**

Sont considérés comme ayants - droit CAES :

- **Conjoints, concubins (présenter le certificat de concubinage), enfants à charge des membres du CAES âgés de moins de 20 ans.**

Parmi ceux-ci, cas des enfants de parents divorcés :

- **Les enfants à charge fiscalement ou vivant au foyer sont ayants – droit pour toutes les activités,**
- **Les enfants non à charge pour lesquels l'agent verse une pension alimentaire sont ayants – droit seulement pour les séjours organisés par le CAES et les séjours effectués avec l'agent.**

✂.....

BULLETIN D'ADHESION AU CAES (à remplir complètement) (pour l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010)

NOM :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....

Adresse :
.....
.....

D.D.E. d'affectation :.....

Actif *

Tél. :.....

Retraité *

Tél. portable. :.....

(*rayer la mention inutile)

e-mail. :.....

Ayants – droit

Nom	Prénom	Date de naissance

**Ci-joint, un chèque de 10 € à l'ordre du CAES de l'ex – SNEPC – Tour Pascal B
Bureau 18.25 – 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

- **Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'adhésion ;**
- **Merci de remplir en totalité l'imprimé.**
- **Joindre copie fiche de paie**